

DELIBERATION

2024 - SEANCE DU 26 MARS 2024 - N° 04

Nombre de conseillers en exercice

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 19 mars 2024

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. **PILLET** Stéphane

Secrétaire de séance : Mme **DEMONCEL** Sylvie

Vote des taux des taxes directes locales 2024

Comme chaque année, il revient au Conseil municipal de voter le taux des taxes directes locales. Madame le Maire expose que la dernière augmentation des taux avait eu lieu en 2012.

Contrairement aux années 2020 à 2022 où le taux de la taxe d'habitation était figé à son niveau de 2019 en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales prévue à l'article 16 de loi de finances pour 2020, il est nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation en **2024**.

Au vu de l'excédent capitalisé, Madame le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– **Vote** pour l'année **2024** ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,24 %**
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15,23 %**
- ❖ Taxe d'habitation : **6,88 %**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Sylvie DEMONCEL

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 05 avril 2024

Publié ou Notifié
Le 05 avril 2024

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU